



Pollution sonore insupportable (camping à l'année)

Par lianavan

Bonjour,

Je vis à l'année dans un camping qui a une dérogation pour louer à l'année.

J'ai emménagé il y a presque 4 ans. Pendant un an il y avait des gens corrects autour et ça allait. Puis une personne en face a déménagé et à la place un couple dont un ex tolard l'a remplacée. A partir de là le climat dans le quartier s'est extrêmement détérioré, les gens se mettant à faire du bruit car l'autre en a fait le premier. Pour abrégé un maximum : L'ex tolard a menacé de mort la personne âgée qui vivait à coté de chez moi, cette dernière est partie à cause de ça, l'ont remplacée un couple de pourritures infâmes qui ont détruit ma santé, et qui après s'être faits détester par leurs 3 voisins immédiats sont aussi partis, et une personne très bruyante elle aussi, amie à eux, les ont remplacés, avec soit disant un frère et une soeur sourde, un truc comme ça.

Autrement dit, il y a désormais 3 familles de nouveaux soixantaires qui hurlent pour parler, qui chantent et sifflent du johnny halliday, qui font alliance pour se donner le droit de nuire, et qui m'empêchent de vivre moi qui chuchotte et marche sur la pointe des pieds.

Là il est 0:55, et y'a le tolard d'en face que j'entends gueuler depuis des heures, allez savoir pourquoi. Les silencieux du camping ne disent rien. Le patron du camping ne fait rien malgré de nombreuses plaintes, il ne répond même plus aux mails. La police ne passe jamais.

En plus ils sont violents, une fois où le tolard s'est énervé tout seul, j'ai été obligé de sortir un couteau pour les éloigner et que ça puisse en rester là.

J'étais allé aux urgences psychiatriques pour leur demander de m'interner, car au boût de 2 ans j'en pouvais plus. Ils ont refusé par manque de place et d'urgence me concernant selon eux, mais sérieusement je suis au bord du pétage de plomb, je ne sais pas quoi faire ! Pour couvrir le bruit je met des boules quiez, la clim, le ventilateur cassé, des bruits d'orage sur PC, et je les entends quand même. Le matin à 6h on me réveille, je n'arrive pas à dormir, pas à me reposer, pas à travailler, c'est un cauchemar depuis des années. J'essaye de déménager mais c'est une autre galère.

Par Suisse1291

Bonjour,

Vous pouvez, par LR/AR, alerter le maire, il est garant de la tranquillité de ses administrés. A défaut de réaction du maire, toujours par LR/AR, vous alertez le Préfet et, au besoin, la presse locale qui est friande de ce type d'événement qui, au passage, ne fera pas bonne publicité à ce camping ni à cette commune, risquant de faire fuir les prochains vacanciers.

En cas de dépôt de plainte de votre part, il faut l'adresser directement au Procureur de la République près de votre tribunal, sans passer par la case Police ou Gendarmerie car in sait que les fonctionnaires rechignent à enregistrer ce type de plainte (trop de paperasserie administrative et elle plombe leurs statistique de délinquance).

Par lianavan

Un grand merci pour cette aide, je vais examiner chacune de ces voies avec enfin un peu d'espoir.

Pour information, les voisins d'en face ont hurlé jusqu'à 4h du matin cette nuit.

Par lianavan

Re-bonjour,

J'ai oublié de préciser que ma mère aussi est dans le camping, et qu'elle me demande de ne rien faire et de subir, par crainte que ça ne nous retombe dessus. J'en ai vraiment marre.

Par lianavan

Deux ans plus tard, la situation n'a jamais été aussi grave pour moi. Je suis à la recherche d'un(e) avocat(e) pour porter plainte et/ou me défendre.

Un des problèmes c'est que j'ai plusieurs familles qui s'allient contre moi :

- Le patron du camping n'a jamais répondu à aucun de mes emails concernant les problèmes de voisinage que je subis depuis 2018. Apparemment il raconte que je suis autiste. Pour autant je ne pense pas qu'il cherche volontairement à me nuire.

- Le voisin d'en face et sa compagne, par qui tous mes problèmes ont commencé en 2018, soixantenaire et qui se vantait d'avoir fait de la prison, et qui avait menacé de mort une voisine normale que j'avais en 2018 (qui a déménagé à cause de ça, il y a des traces mails de cette histoire). Leurs chiens aboient tout le temps sans que personne ne réagisse et ils s'allient avec :

- Ma voisine d'à côté, soixantenaire aussi, qui est celle qui me nuit le plus. En plus depuis un mois elle a un compagnon qui marque son territoire comme un animal qui urine sur les affaires des autres. Ils se croient dotés du droit de nuire tant qu'il fait jour. Ils parlent le plus fort possible du matin au soir, je leur ai poliment expliqué la nuisance que c'était pour moi, que je n'ai nulle part ailleurs où aller pour vivre, et puisqu'ils s'en fichent, plusieurs autres fois j'ai perdu toute politesse et j'ai moi aussi hurlé.

J'ai fait plusieurs tentatives de suicide l'an passé pour éviter d'avoir à les subir plus longtemps, pendant le Covid j'avais essayé sans succès de me faire interner (une journée d'attente à Bordeaux, accompagné de ma mère). Je suis à bout de nerf en permanence, j'ai l'impression que rien ne cesse, tout s'aggrave alors que c'est déjà insupportable chaque jour. J'ai des preuves d'achat de casque antibruit, de lots de boules Quiès. J'ai même fait des recherches pour savoir "comment devenir sourd". Pour plusieurs raisons je ne peux pas déménager (handicap, impossible de conduire, mobile home trop vieux pour être revendu), pourtant je rêve vraiment de pouvoir habiter ailleurs, même dans un 10m² tant que c'est calme et proche d'un commerce (je ne conduis pas).

Le 25/05/2023, le patron du camping m'a envoyé un email pour me dire que "Madeleine" (??) la voisine d'à côté allait avoir de la visite le 26/05/2023 et que donc "je vous en informe pour éviter que vous soyez surpris". Sauf que le bruit de 6-8h du matin à tard le soir avait déjà lieu tous les jours (et petite précision : il ne provient pas de choses importantes comme des travaux ou du ménage, mais presque uniquement de choses futiles comme parler très fort ou pour du loisir, juste devant la fenêtre de là où je vis). Je suis allé dormir chez ma mère ce jour là et le patron du camping s'était trompé de jour, le lendemain je suis donc retourné dormir chez ma mère. Un détail supplémentaire : la voisine de ma mère faisait des travaux et en utilisant les mêmes boules Quiès je ne l'ai pas entendue, ce qui donne une idée du niveau de laisser aller de mes voisins à moi lorsqu'ils parlent fort. A ce qu'il paraît, mes voisins ont fait tellement de bruit ce jour là que plusieurs voisins assez éloigné s'en sont fait la remarque. Le lendemain je suis revenu chez moi, et jusqu'à aujourd'hui le bruit n'a pas cessé, mais il a suffisamment diminué pour que ça ne puisse déranger que moi. Hier ils ont téléphoné pendant plus de 3h en parlant très fort devant ma fenêtre, alors que je leur avait poliment dit, plusieurs semaines auparavant, que ça me dérangeait. Alors cette fois j'ai craqué et j'ai tapé très fort au mur, le nouveau copain de la voisine a gueulé "t'as un problème toi ?" (alors qu'il ne me connaît même pas, que ça fait qu'un mois qu'il vient ici chez la voisine et que c'était un pur mois de nuisance), j'ai complètement halluciné qu'il se permette de m'invectiver en aillant autant de torts, j'ai donc gueulé à mon tour "ferme ta gueule, ça fait des années que ça dure" et j'ai menacé de porter plainte. J'étais à bout de nerf, tellement stressé que je n'arrivais plus à réfléchir à rien, et j'ai compris qu'ils partaient en voiture pour aller porter plainte, avant moi, et me faire passer pour l'agresseur. Lorsqu'ils sont revenus, la femme a dit fort "bon, maintenant on aura la paix !", le gars presque immédiatement scié des planches, je pense par provocation car ça fait longtemps qu'ils n'ont pas bricolé, et la femme a repris ses appels au téléphone. Puis ils ont parlé très fort d'une pièce à l'autre, bien pire qu'avant et sans interruption.

Je me force à dormir de jour avec des boules Quiès et parfois j'allume la clim, pour espérer ne pas les entendre. Plusieurs jours auparavant, j'étais réveillé par ce qui semblait être quelqu'un qui tape très fort, mais lentement, au marteau sur une planche. Finalement bien réveillé j'ai enlevé mes boules Quiès et compris que c'était en fait du loisir, ils s'amusaient à jeter de lourds galets sur des planches, et ma mère qui habite plus loin et qui se demandait ce qu'était ce bruit est allée voir. Elle a décrit la voisine comme étant hystérique et joyeuse, elle jetait de lourds galets sur une planche de bois à vide avec son nouveau compagnon, à 2m de mes bouteilles de gaz, elles mêmes à 2m de là où je vis et dors. "C'est un jeu basque". J'ai fini par me lever et aller voir, en me mettant à croupis de mes bouteilles de gaz derrière le buisson séparant nos deux terrains, et en essayant de mesurer le danger. L'autre voisin d'en face (celui que je décris au début et qui a fait de la prison) a prévenu mes voisins aux galets que j'étais juste derrière, comme si j'étais un fou prêt à les attaquer.

Je suis prêt à tout pour que ça cesse. J'ai envoyé plusieurs demandes d'avocat, mais ça semble compliqué. J'ai

l'impression qu'une telle affaire n'est pas intéressante pour un avocat.

J'étais déjà débordant de stress quand Suisse1291 (dans ce topic) m'a proposé plusieurs démarches bien précises et détaillées, et je n'ai rien fait. J'ai besoin d'avoir de l'aide pour faire tout ça, est-ce qu'un avocat peut m'aider ? Je peux en faire un maximum depuis mon PC quitte à y passer des journées mais je ne peux pas me déplacer.

Merci pour votre aide...

Par yapasdequoi

Bonjour
Il vous faut surtout un autre logement.
Un avocat ne permettra jamais d'éduquer des personnes incultes et agressives.

Par lianavan

Je rêve de déménager. J'étais justement en train de m'inscrire sur un site qui prétend faciliter la location à distance, sans faire de visite... C'est risqué mais surtout je serais surpris que ça fonctionne et aboutisse, mais c'est ma seule chance de trouver un logement avec mon handicap et le fait que je ne peux pas conduire.

Par Henriri

Hello !

Même avis que Yapasdequoi... Lianavan il vaudrait mieux effectivement privilégier votre bien-être en vous relogant ailleurs, plutôt que de vous engager dans une voie judiciaire qui ne fera qu'augmenter la pression de ce que vous vivez.

A+

Par yapasdequoi

Il y a des services sociaux pour vous aider. Utiliser des sites plus ou moins sérieux peut vous mener à des escrocs.

Par lianavan

D'accord merci, je vais tout faire pour déménager malgré mes contraintes, je ne peux pas faire machine arrière.

De quels services spéciaux parlez-vous ? Il y a une quinzaine d'années j'avais vu l'assistante sociale d'une mairie, mais elle n'avait pas le pouvoir de m'aider à trouver un logement.

Par yapasdequoi

Renseignez vous auprès du CCAS de votre mairie ou à la CAF. Il faut déposer une demande de logement social. Mais n'espérez pas une solution rapide, hélas.

Par lianavan

Oui c'est ça le problème, ça prend beaucoup de temps et les logements sociaux sont eux aussi bruyants. Pour l'instant je vais devoir trouver un logement par mes propres moyens.

Peu importe la ville, logement calme, commerce alimentaire accessible à pied. Ca reste compliqué sans faire de visite, mais je vais mettre toute mon énergie là dedans.

Par Henriri

(suite)

Oui c'est mieux d'orienter votre énergie ainsi. Bonne réussite dans vos démarches.

A+

Par lianavan

Merci pour votre aide.

J'espère pouvoir dire d'ici peu de temps que c'est enfin terminé.

Par lianavan

Re-bonjour,

Je suis obligé de revenir vers vous car j'ai reçu des menaces d'agression de la part de celui qui a déjà fait de la prison. Voici mon email au patron du camping :

Re-bonjour,

Ils ont soudainement cessé de faire beaucoup de bruit, je ne sais plus à quelle heure précisément, mais je suppose que vous y êtes pour quelque chose.

Je vous remercie d'avoir cette fois tenté quelque chose, pour autant il s'est passé quelque chose d'aggravant :

Je suis allé voir ma mère brièvement à l'instant et j'ai entendu "le chasseur" et sa compagne promener leur chien, lorsqu'ils sont passés devant, "le chasseur" a dit assez fort pour être entendu : "y'en a un il va moucher rouge d'ici peu de temps, ses mails je vais lui foutre dans le cul".

Je vais évidemment devoir en informer mes conseillers juridiques et faire les démarches nécessaires, car je n'ai pas à me retrouver dans une situation où je serais contraint de me défendre.

--

Cordialement,

Mes "conseillers juridiques" c'est vous... Je pense que je dois agir vite, mais je ne sais pas quoi faire précisément ?

Merci encore pour votre aide.

Par yapasdequoi

Ces menaces orales n'ont pas été constatées par des témoins. Le mieux à faire c'est de les ignorer et ne pas répondre aux provocations.

Et évitez les mails pour signaler les nuisances, il faut écrire en RAR au bailleur (et garder copie du texte et du reçu, afin de conserver une trace incontestable).

Par lianavan

Ca tourne au vinaigre.

J'ai appris que le patron du camping leur avait fait lire tous les mails que je lui avais envoyé.

Suite à ça vers 21h40 j'ai commencé à entendre beaucoup de bruit, c'était les deux familles qui sont à l'origine de mes problèmes qui parlaient fort de moi comme si je n'étais pas là. Ils n'ont fait que mentir, dit que je les avais agressé au couteau, que j'étais responsable de la mort de leur chienne pendant le Covid, que j'étais fou et sous tutelle, que je prenais des médocs pour dormir, que j'avais prétendu que l'un d'entre eux avait téléphoné à sa grand mère (morte depuis 20 ans), etc...

Ils ont inclus à leur conversation une autre personne du camping que je ne connais pas, qui semble habiter plus loin, et qui acquiesçait énergiquement comme s'il croyait tout.

Celui d'en face a réitéré plusieurs fois les menaces d'agression contre moi tout en précisant qu'à chaque fois qu'il le faisait, il ne me nommait pas explicitement, et que donc il ne prenait aucun risque juridique.

Je suis dans un ras le bol extrême. Il faut que je règle ce soucis au plus vite. Je dois prendre un(e) avocat(e) ? Porter plainte de la manière que Suisse1291 m'a conseillé ? J'ai fait comme vous m'avez conseillé yapasdequoi et je ne me suis pas du tout manifesté pendant que j'entendais ces mensonges sur moi. Si je dois suivre votre autre conseil (RAR au bailleur), je dois écrire quoi dans cette RAR ? Est-ce que je dois enregistrer ces menaces et mensonges depuis chez moi ? Est-ce que je dois m'abstenir d'envoyer tout email comme vous me le conseillez yapasdequoi, mais dans ce cas je fais quoi du fait que le patron a partagé cette conversation privée et aggravé mes soucis ? En parallèle je fais tout pour pouvoir trouver un logement.

Ils sont rentrés chez eux, 22:41 et je les entends rire et parler fort. Ils se sont donnés entre eux le permis de nuire.

Par yapasdequoi

Ecrivez au bailleur des faits, rien que des faits.
"Tel jour, de telle heure à telle heure, les voisins ont parlé tellement fort que je ne pouvais pas dormir."
Ne racontez pas leur conversations c'est inutile.

Je sais que c'est probablement difficile, mais vous devriez tenter de les ignorer. Vous leur faites trop d'honneur à écouter leurs discussions d'ivrognes.

Et si les bruits sont trop importants à une heure tardive, appelez la police. Sauf si vous craignez des représailles, évidemment.

Par lianavan

Ecrivez au bailleur des faits, rien que des faits.
C'est très précisément ce que j'avais fait aujourd'hui par mail au patron du camping. Il leur a fait lire mes mails, et c'est à cause de ça qu'ils se sont réunis à plusieurs pour me calomnier et préparer des attaques contre moi.

Est-ce que je dois faire savoir quelque chose au patron du camping pour avoir partagé notre conversation privée et avoir aggravé ma situation ?

Merci encore pour votre aide.

Par yapasdequoi

J'avais dit d'éviter les mails. Quand on a un truc important à communiquer, on l'envoie par courrier RAR. Et il n'y a rien d'illégal à faire lire à une autre personne un courrier (ou un mail) qu'on a reçu.

Il semble que vos démarches sont inutiles. Evitez de remettre 100 balles.

Par lianavan

J'avais déjà envoyé ces emails lorsque vous m'avez conseillé de ne pas le faire.

Du coup je laisse tout tomber et je cherche uniquement à déménager ?

Par yapasdequoi

Si vos démarches ne font qu'empirer votre situation, consacrez votre énergie à déménager.
Vous pouvez confirmer votre mail par un courrier RAR. Mais il y a peu de chances que ça serve, sauf à mettre en cause votre bailleur si jamais ça dégénérerait ... ce qui n'arrivera sans doute pas si vous jouez l'indifférence totale.

Par lianavan

D'accord je vais me consacrer à 100% à ça, merci pour votre temps.

Par traviata

Il est extrêmement difficile d'obtenir un logement social depuis 2023, car pour un appartement vacant, il y a au moins

400 demandes. Pour informations, seulement trois dossiers de demande de logement seront proposés par logement à la commission d'attribution de logements d'une part et d'autre part, il y a peu d'appartements disponibles dans le parc de logements sociaux. Les seuls appartements qui ne sont pas loués sont souvent parce que dans l'immeuble, il y a des locataires qui sont bruyants..
une autre piste à exploiter

Dans quels cas peut-on solliciter une conciliation de justice ?

Le conciliateur de justice peut intervenir tant qu'un juge n'a pas été saisi. Son rôle est de s'efforcer de rapprocher les parties et de mettre en place un dialogue constructif entre elles. Il peut intervenir dans différentes situations :

En cas de problèmes de voisinage : plantations non entretenues, bornage, droit de passage, mur mitoyen? mais aussi nuisances sonores. Il informera chacun des droits et obligations en la matière et facilitera la résolution du conflit à l'amiable

Vous pouvez prendre rendez-vous avec l'un des conciliateurs de justice qui propose des permanences à la maison de la justice et du droit, de votre département, une fois par mois voir plus

Par traviata

Une seconde piste

Je sais que certains bailleurs sociaux ont des logements sociaux type F1 dans des anciens logements qui étaient autrefois les logements proposés gratuitement aux instituteurs. Ces logements se trouvent dans des petits villages. Ils sont moins demandés que la majorité des logements sociaux qui sont dans les villes.

Par traviata

Le non-respect des dispositions de l'arrêté du 17 juin 1985 peut également entraîner, sur proposition du directeur départemental des affaires sanitaires et sociales et après avis de la Commission départementale de l'action touristique, le retrait du classement valant autorisation d'exploitation de la part du préfet, en cas de nuisances sonores répétées non sanctionnées

Par kang74

Bonjour

Pour les logements sociaux, faites valoir votre handicap , vous serez prioritaire .

A ce propos, dans votre situation , il est indispensable d'avoir un suivi très régulier auprès d'un medecin car le stress, la fatigue, cela peut amener des symptômes qui aggravent l'intolérance au bruit : c'est un cercle vicieux .

De plus il est toujours utile d'avoir un avis d'experts qui peuvent attester de l'aggravation de votre état de santé, et de l'urgence de vous reloger ailleurs .

Et enfin, il peut appuyer une demande d'hospitalisation pendant un certain temps, histoire de faire retomber la pression et d'être plus au calme .

Hospitalisation qui peut aussi servir à vous trouver un logement plus adapté (il y a aussi un service social spécifique)

Au lieu d'envoyer des recommandés qui ne serviront pas à grand chose puisque quand on vit en camping, on doit aussi se conformer aux règlement du camping (qui dit il ??) : que les gens mangent sur leur terrasse jusqu'à 23h ou jouent bruyamment en journée n'est pas un trouble anormal .

Vous pouvez néanmoins faire constater l'intensité du bruit par un huissier, même si , à mon avis, c'est le type de logement qui n'est pas adapté à la recherche de calme .

Par lianavan

Merci pour toutes ces nouvelles informations, toutes intéressantes (bien qu'en partie déprimantes),

Si seulement ça pouvait être ma piste :

Je sais que certains bailleurs sociaux ont des logements sociaux type F1 dans des anciens logements qui étaient autrefois les logements proposés gratuitement aux instituteurs. Ces logements se trouvent dans des petits villages. Ils sont moins demandés que la majorité des logements sociaux qui sont dans les villes.

Je vais faire cette démarche en parallèle.

Par traviata

Attributions de logements sociaux

Ces ménages prioritaires sont les personnes mal logées, défavorisées ou rencontrant des difficultés particulières de logement, par exemple les personnes reconnues prioritaires au titre du droit au logement, les personnes victimes de violences conjugales, les personnes handicapées, hébergées ou logées temporairement,

pour en savoir plus cliquez sur le lien qui se trouve ci-dessous

[url=https://www.ecologie.gouv.fr/attributions-logements-sociaux#:~:text=Ces%20m%C3%A9nages%20prioritaires%20sont%20les,handicap%C3%A9es%20h%C3%A9berg%C3%A9es%20ou%20log%C3%A9es%20temporairement%20C]https://www.ecologie.gouv.fr/attributions-logements-sociaux#:~:text=Ces%20m%C3%A9nages%20prioritaires%20son%20les,handicap%C3%A9es%20h%C3%A9berg%C3%A9es%20ou%20log%C3%A9es%20temporairement%20C[/url]

Par lianavan

Merci traviata,

Je vais essayer ça avec une zone peu demandée car un village, tout en cherchant aussi car je ne peux pas attendre.

Chercher un logement va être encore plus difficile pour moi car ces années m'ont usé physiquement. J'ai même de l'eczéma à soigner aggravé par le stress.

Par traviata

je vous conseille d'aller sur le site des bailleurs sociaux pour voir quels sont leurs logements vacants ou appelez-les. Pour information, je sais qu'il y a plusieurs bailleurs sociaux par département.

Comment faire une demande de logement social :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10007]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10007[/url]

Par traviata

quand je parle de villages, ce sont plutôt des gros bourgs (commerces, parfois un dentiste, un médecin..)

le montant des loyers des logements sociaux est plus élevé dans certaines régions. Vous pouvez aussi bénéficier d'aides sociales

[url=https://www.ecologie.gouv.fr/loyer-dun-logement-social]https://www.ecologie.gouv.fr/loyer-dun-logement-social[/url]

Par traviata

Dans une commune de 1746 habitants (Commerces & Services présents dans la commune · Fleuriste. 1 · Quincaillerie - Banque. 1 · Boulangerie -2 épicerie 1 médecin 1 ...) du grand ouest :

pour un studio (dans une maison de plusieurs F1)

Logement : Collectif

Type : T1

Surface : 35.00 m²

Chauffage : Collectif

Eau : Individuel

Loyer : 198.88 ?
Charges : 54.58 ?

Par traviata

Qui contacter pour obtenir un logement social rapidement ?

En cas de difficulté, vous pouvez vous rapprocher de votre Mairie ou de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui pourra vous accompagner dans votre démarche de recherche de logement.

Par lianavan

Toute cette aide, ça me fait des pistes à explorer merci beaucoup traviata.

Le logement que vous décrivez est tellement mieux que ce que je suis capable d'accepter. Actuellement si on me propose un studio de 11m² à 500? par mois j'accepte.

Je vais explorer ça avec grande attention.

Le problème c'est qu'obtenir un logement social, même dans un gros bourg ou un village, ça risque de prendre beaucoup de temps. Mais il faut que j'essaye.

Par lianavan

J'ai cherché sur le site d'un bailleur social et sur le département 33 il n'a trouvé que 8 logements (ça m'inquiète), et c'était uniquement des appartements, ce qui ne me dérange pas en soit car je ne recherche pas du tout une maison, mais en HLM ils sont sûrement bruyants, le bruit permanent étant mon plus gros soucis.

Quand vous dites :

Dans une commune de 1746 habitants (Commerces & Services présents dans la commune - Fleuriste. 1 - Quincaillerie - Banque. 1. - Boulangerie -2 épicerie 1 médecin 1 ..) du grand ouest :

Vous avez trouvé ça comment, C'est un HLM ?

Je peux payer plus cher s'il le faut car n'ayant pas vraiment de vie normale, je dépense moins.

Si j'avais le moyen de trouver des logements de ce type, moins recherchés, j'aurais beaucoup plus de chances de trouver. C'est encore mieux si ce n'est pas HLM car je n'aurais pas de temps d'attente.

Je suis même prêt à acheter quelque chose, mais je n'ai quasi pas d'apport et ça m'étonnerait qu'on m'accorde un prêt.

Par traviata

Dans le 33, il y a plusieurs bailleurs sociaux : CDC Gironde, Gironde Habitat (10 agences), HLM Coligny, Mésolia, Erilia, IFC Atlantique, Aquitanis, Domofrance, ENEAL,

Par traviata

[url=https://www.cdc-habitat.fr/annonces-immobilières/location/nouvelle-aquitaine/gironde/villenave-d-oron/865458]https://www.cdc-habitat.fr/annonces-immobilières/location/nouvelle-aquitaine/gironde/villenave-d-oron/865458[/url]

Par AGeorges

Bonjour lianavan,

Selon Mme Yapasdequoi :

Et il n'y a rien d'illégal à faire lire à une autre personne un courrier (ou un mail) qu'on a reçu.

C'est tout à fait faux.

C'est même un délit pénal puni jusqu'à UN an de prison et 45.000? d'amende. Le fait que le patron de camping ait diffusé des mails qu'il reçoit DU FAIT de sa responsabilité dans la bonne marche du camping est même un facteur aggravant.

Le site frère Legavox dit :

La loi réprime sévèrement tout manquement au secret de la correspondance

Lianavan,

Ceci dit, si vous l'attaquez, le patron du camping dira qu'il n'a rien fait et ce sera parole contre parole.

Dans un cas comme le vôtre, malheureusement, il n'existe pas de solution juridique "neutre" qui consisterait à attaquer ceux qui ne respectent pas les lois ou les règles. Les procédures dureraient des années et vous n'êtes même pas certain de gagner. Et pendant TOUT LE TEMPS de la procédure, les nuisances vont augmenter. Vous voyez déjà ce qui se passe avec quelques mails.

Vous avez apparemment choisi de changer de voie, et donc de partir. Il est un peu dommage que cette décision n'intervienne qu'au bout de CINQ ans de souffrances.

Soyez déterminé à y arriver et laissez tomber toute démarche de contestation sur le reste. Profil bas et recherche d'un nouveau lieu de vie. Et méfiez-vous car ce forum constate souvent que les logements sociaux ne sont pas forcément mieux que votre camping.

Je ne vous répète pas les avis qui vous ont été donnés sur les plans pour partir. Sollicitez bien les services sociaux, des associations d'aide, tout ce que vous trouverez.

Par traviata

il y a trois studios disponibles à CDC Gironde...
Bonne recherche

Par kang74

Cela fait effectivement bien longtemps que vous supportez cette situation , donc même s'il faut attendre 6 mois à 1 ans, cela vaut le coup de déposer un dossier en ciblant les villages qui vous conviendraient (mieux vaut attendre 6 mois un logement récent que de prendre en urgence n'importe quoi) et adapté (faites bien valoir vos handicaps et problèmes de santé, ils en tiendront compte via un dossier MDPH, un diagnostic etc)

Vous trouverez la liste des bailleurs sociaux au niveau de l'ADIL, et par de là, vous regarderez la localisation de leur parc (les logements disponibles ne sont jamais sur tous les sites car cela va vite : ceux visibles sont généralement ceux dont personne ne veut)

Article 226-15

Version en vigueur depuis le 01 août 2020

Modifié par LOI n°2020-936 du 30 juillet 2020 - art. 18

Le fait, commis de mauvaise foi, d'ouvrir, de supprimer, de retarder ou de détourner des correspondances arrivées ou non à destination et adressées à des tiers, ou d'en prendre frauduleusement connaissance, est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait, commis de mauvaise foi, d'intercepter, de détourner, d'utiliser ou de divulguer des correspondances émises, transmises ou reçues par la voie électronique ou de procéder à l'installation d'appareils de nature à permettre la réalisation de telles interceptions.

Lorsqu'ils sont commis par le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité, ces faits sont punis d'une peine de deux ans d'emprisonnement et de 60 000 euros d'amende.

Faire lire le courrier dont on est destinataire n'est pas une violation du secret de correspondance : la loi est claire .

Par traviata

Certains bailleurs sociaux proposent aussi des logements qui sont aménagés pour les personnes handicapées

Par traviata

Pour les personnes handicapées ayant besoin d'un accompagnement :

Des structures d'hébergement spécifiques (tels que des foyers ou des maisons d'accueil) existent en fonction du degré d'autonomie de la personne. Les personnes handicapées ou leurs familles/proches peuvent se renseigner auprès de leur Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Par traviata

voici la liste des bailleurs sociaux, trouvée sur le site de l'Adil de la Gironde :

[url=https://www.adil33.org/fileadmin/Sites/Adil_de_la_Gironde/Publications/Fiches_pratiques/Locatif/Bailleurs_sociaux_Ajour20220324.pdf]https://www.adil33.org/fileadmin/Sites/Adil_de_la_Gironde/Publications/Fiches_pratiques/Locatif/Bailleurs_sociaux_Ajour20220324.pdf[/url]

Par traviata

En fonction du patrimoine des bailleurs, la Commission d'attribution des logements se réunit toutes les semaines, tous les 15 jours ou tous les mois.

Par AGeorges

@Kang

Faire lire le courrier dont on est destinataire n'est pas une violation du secret de correspondance : la loi est claire .

C'est ce que vous pensez, mais c'est erroné.

Il y a des cas où c'est vrai, par exemple dans le cadre professionnel sous conditions, ainsi que dans le cas de contenus illicites.

Sinon, le mail est une correspondance privée et pouvoir diffuser un mail reçu implique l'accord de l'émetteur. Dans le cas qui nous occupe, cet accord n'a évidemment pas été donné.

Il est de notoriété publique que le système du "transfert" de mail est fort utilisé. Dans le cas de destinataires multiples, de messages d'informations générales, c'est sans problèmes. Mais dans le cas d'échanges privés, de personne à personne, la transmission est illégale sauf accord de l'émetteur.

Je ne dirais pas que cette règle existe depuis le début des mails ...

Par AGeorges

(suite)

Il suffit de s'appuyer sur la BONNE PARTIE de l'article de loi pour comprendre :

Est puni des mêmes peines le fait, commis de mauvaise foi, d'intercepter, de détourner, d'utiliser ou de divulguer des correspondances émises, transmises ou reçues par la voie électronique

C'est l'alinéa suivant !

Il n'y a que la "mauvaise foi" qui peut entraîner un débat.

Pour quelle raison le responsable du camping a-t-il diffusé ces mails ? Pour demander aux bruyants de se calmer ?

Pour que, unis, ils lynchent notre ami afin qu'il ait la paix ?

Par traviata

En Gironde, on compte environ 90 000 logements sociaux.

En cas de difficulté, les services du Département peuvent vous orienter et vous accompagner avec l'appui de ses partenaires.

LES MAISONS DU DÉPARTEMENT DES SOLIDARITÉS
LE FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT
LE CENTRE D'ACCUEIL D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CAIO) DE BORDEAUX
L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Par lianavan

Bonjour,

Depuis la divulgation des emails et la réunion surréaliste des voisins entre eux, les bruits ont encore augmenté, ils parlent fort entre eux en se rapprochant de chez moi, même en ce dimanche matin où le bruit est censé être interdit dans le camping.

Je vais lire beaucoup plus en détail ce que vous avez écrit mais pour l'instant je dois essayer de me rendormir sinon la journée va être insupportable de provocations et d'injustice, j'ai vu que vous avez posté ceci :
<https://www.cdc-habitat.fr/annonces-immobilières/location/nouvelle-aquitaine/gironde/villenave-d-oron/865458>
ça m'intéresse particulièrement, je ne prends pas le temps de voir si c'était un logement social, peu importe j'envoie mon texte.

Par traviata

sur le site CDC Habitat (bailleur social) j'ai trouvé un studio disponible :

[url=<https://www.cdc-habitat.fr/annonces-immobilières/location/nouvelle-aquitaine/gironde/villenave-d-oron/865458>]http
s://www.cdc-habitat.fr/annonces-immobilières/location/nouvelle-aquitaine/gironde/villenave-d-oron/865458[url]

Par traviata

bon courage dans votre recherche de logement

Par AGeorges

Liavanan,

Sachant que la priorité est de vous trouver un logement ailleurs, je vais vous donner une approche des fois que ce soit un peu long.

Le camping dans lequel vous êtes peut être décrit comme (je simplifie) :

- Un lieu tranquille dans lequel vous pouvez vous reposer,
- Un lieu animé si vous voulez faire la fête avec vos voisins.

Ceci est un engagement de la direction du camping. Il est mensonger de décrire un camping comme étant de la première catégorie alors qu'il est, de fait, de la seconde.

C'est donc au responsable du camping d'assumer. Sinon, vous pouvez l'attaquer pour publicité mensongère.

Et du coup, ne jamais demander aux voisins de ne pas faire tant de bruit, pas de disputes, pas d'échanges de mots, rien. Ce qui limite les guerres de voisinage.

Par ailleurs, comme je l'ai indiqué, si vous vous plaignez au responsable, il ne peut agir qu'en terme généraux. Par exemple "Vous avez fait beaucoup de bruit la nuit dernière. C'est interdit par le règlement". Il ne doit pas dire c'est Mr Liavanan qui s'est plaint ni montrer vos mails, ce qui ne fait qu'envenimer la situation. Pour moi, c'est de la mauvaise foi et c'est punissable, comme indiqué, malgré l'intervention qui dit le contraire, suite à une mauvaise lecture de la loi.

Et si les actions du responsable ne donnent rien, vous l'attaquez pour vous faire rembourser l'inconvénient lié à son mensonge, avec dommages et intérêts. Si vous aviez su que ce camping était fait pour faire des noubas toutes les nuits, comme Petit Gibus, "j'aurais pas venu".

S'il y a des dépliants vantant le calme du camping, vous n'hésiteriez pas à les mettre sous le nez du directeur !

Mais, soyons clair, comme je l'ai dit au début, l'important c'est de trouver un endroit approprié pour vous. Celui-là ne l'est plus.

Par lianavan

J'ai repris chacun de vos messages que je n'avais pas encore pu lire :

Je vais faire la demande d'HLM mais je m'inquiète beaucoup et que ça ne soit pas calme et aussi du délai sachant l'état critique dans lequel je suis. Hier j'ai tenté de faire une demande en ligne et il fallait préciser une ville uniquement. Tout ce dont j'ai besoin c'est d'un logement réellement calme et avec un commerce alimentaire accessible à pied, mais peu importe la/le ville/village/bourg, même si c'est cher pour ce que c'est, et même peu importe si c'est un placard de 10m². J'ai vraiment besoin de calme, j'ai pris des photos de moi, je suis éclaté physiquement, j'ai eu un choc. Le lien de logement que vous m'avez envoyé traviata, ce serait un rêve pour moi d'y habiter si c'est vraiment calme.

AGeorges, merci pour ces précisions claires, c'est ce qui me semblait concernant les conversations privées et la publicité du camping. Pour autant, des témoignages de gens plutôt de mon côté et qui connaissent ma mère me font penser que le patron du camping a essayé de bien faire. Il est maladroit, n'a rien fait depuis 2018 et a encore aggravé ma situation, mais à côté plusieurs choses me font penser qu'il ne fait pas exprès, et surtout comme vous dites, ma priorité est de déménager.

J'ai commencé à chercher comment cibler des villages pour louer comme vous le proposez, kang74, mais je n'ai pas encore trouvé de solution explicite, d'ailleurs ma situation est encore pire, je n'ai pas osé le dire mais ce sera impossible pour moi de faire des visites car je ne peux pas me déplacer aussi loin. Demain je vais sûrement appeler des agences immobilières pour leur demander, mais je pense que beaucoup vont refuser de m'aider à cause de l'AAH et de ma situation compliquée, en prétextant une autre raison vu que c'est illégal.

Je n'ai pas besoin d'emménagement spécial traviata, merci d'avoir demandé.

Concernant ceci :

Des structures d'hébergement spécifiques (tels que des foyers ou des maisons d'accueil)

J'ai réellement besoin de m'isoler du bruit et des gens actuellement, c'est tout ce que je veux (et un commerce alimentaire mais uniquement pour survivre). J'ai développé des réactions physiques et mentales contraignantes quand je me trouve en la présence de gens et je ne veux pas que ça s'aggrave.

Par traviata

Il y a un fort taux de vacances de logements sociaux en Bourgogne (4%) . Ce département se situe après la Guyane et la Guadeloupe

Par traviata

Est-ce que je peux faire plusieurs demandes de logement social ?

Un seul formulaire suffit pour déposer plusieurs demandes de logement en Habitation à Loyer Modéré (HLM) dans différentes communes au sein du même département. Le dépôt du formulaire accompagné de la copie de la pièce d'identité ne se fait qu'auprès d'UN service d'enregistrement.

Regardez sur le site de tous les bailleurs de votre département pour savoir dans quelles villes et dans quels bourgs se trouvent actuellement les logements sociaux disponibles puis faites votre demande en ligne tout en formulant vos vœux

Par traviata

Qui contacter pour obtenir un logement social rapidement ?

En cas de difficulté, vous pouvez vous rapprocher de votre Mairie ou de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui pourra vous accompagner dans votre démarche de recherche de logement.

Par lianavan

Il faut que j'essaye, demain j'appellerais la mairie. Même si habituellement les assistants sociaux ainsi que les associations ne m'aident pas pour les logements. Ils m'ont déjà aidé pour la nourriture il y a longtemps, mais jamais pour les logements.

Pour la Bourgogne, je veux bien y aller, mais en étant totalement réaliste je me dit qu'il faudra pour cela déménager mes affaires sur 600km, j'en ai peu mais je ne sais pas comment faire techniquement. En Gironde dans un village on pourra toujours m'aider, mais aussi loin je ne pense pas.

Merci encore pour ces informations.

Par traviata

gardez espoir. Je vous conseille de contacter le centre social le plus proche de votre domicile pour faire part de votre projet de louer un studio dans l'un des villages de votre département qui proposent des logement sociaux à louer

Par lianavan

traviata > j'essaie mais je n'ai aucun espoir depuis longtemps.

Actuellement le patron du camping pense avoir réglé le problème, et les voisins continuent leur bruit tout en provocation, c'est parfois même pire. Ca fait des heures que ça dure. Ils élancent leur voix comme si c'était la meilleure chose au monde, et je n'arrive même plus à réfléchir.

Vous pensez que je ne dois même pas avertir le patron ?

Leur mobile home a été insonorisé (10 mois de travaux où leur pote sciait des planches à 1m de ma fenêtre, j'ai encore des photos), alors qu'ils sont collés à chez moi et que seuls eux sont bruyants. Ils ont d'autres logements, moi j'ai nulle part. La disposition du terrain fait que s'ils font du bruit je n'ai nulle part non plus dans mon mobile home où aller pour m'isoler du bruit, mais qu'eux, où qu'ils soient, ils ne m'entendent pas. L'injustice est une torture chaque fois que je les entends parler le plus fort possible, comme si leur voix était du velours, ça me rend dingue. J'ai envie de revenir fou si j'en perds la conscience ou de me tuer.

J'ai que des soucis à coté qui m'empêchent de trouver un logement, c'est une abomination.

Par AGeorges

Bonjour Liavanan,

Contactez la SAMSAH au 05 57 99 38 11

si ce n'est pas déjà fait.

Par lianavan

Merci pour votre aide AGeorges, mais cet organisme ne m'aidera pas à trouver un logement. Par contre j'ai fait ma demande de HLM (sans aucun espoir), je dois aller voir un médecin pour de nouveau constater mon état de santé, la mairie pour voir s'ils peuvent m'aider avec le dossier.

Je reviens vers vous car après une accalmie d'environ une semaine (après plaintes mail auprès de la direction du camping), ma voisine d'à coté à recommencé ses nuisances le plus qu'elle pouvait. Lorsqu'elle n'est pas absente (parfois l'après midi), elle et ses invités font le maximum et ça ne s'arrête jamais.

Sans aucune protestation directe de ma part, car désormais je me contente de faire des démarches (recueillir des preuves par exemple), hier à 21h36 il s'est passé ça :

Enregistrement (depuis mon PC dans ma chambre avec la webcam) :

[url=https://www.youtube.com/watch?v=kVta7J5kYSQ&list=PL0eali-7cYASLzw6M5CSXJTtx1rfRQO20&index=8&ab_channel=Voisinage2.]https://www.youtube.com/watch?v=kVta7J5kYSQ&list=PL0eali-7cYASLzw6M5CSXJTtx1rfRQO20&index=8&ab_channel=Voisinage2.[/url]

Retranscription :

"Je vais aller fumer une clope. Une clopounette. Oh il me fatigue l'autre ! Ouais ouais ouais, je vais lui péter un feu d'artifice dans le cul, tu vas voir, je vais lui faire, je vais lui faire l'amour. Ca va, ça va, ça va... Hein ? 'Tin ou n'a pas sorti les guitares encore ! Non non non non, il est neuf heures et demie. *inaudible*... *bruit de TV en fond*... *inaudible*..."

Un de ses invités et qui a déjà provoqué plusieurs fois (j'en avais parlé et j'avais enregistré).

J'ai tellement de stress que j'ai un violent eczema au visage et que j'ai de plus en plus "d'à-coups", des sortes de spasmes qui me font faire de petits mouvements brusques, surtout lorsque je parle des problèmes, je n'avais jamais eu ça auparavant.

Par yapasdequoi

Bonjour
Vu vos problèmes de santé, avez-vous envisagé une hospitalisation ?

Par lianavan

Vers 2020 (il faudrait que je retrouve les papiers), j'ai passé l'après midi aux urgences psychiatriques pour tenter d'éviter de saturer sévèrement, mais ils m'ont refusé.

Par kang74

Bonjour

Je pense qu'avec l'aide de votre médecin traitant, ce soit possible d'appuyer les choses.
Ce ne sera pas en urgence, ce sera en "libre" mais ce sera plus rapide.
Appuyer les choses en emmenant vos enregistrements.
L'idée d'Ageorges mérite aussi votre attention.

Par AGEorges

Bonjour Liavanan,

Contactez l'association Perce-Neige.

Ils s'occupent de handicaps divers, pas seulement des enfants et de l'autisme.
Ne prenez pas un handicap comme une tare. Ce n'est qu'une maladie comme une autre mais quand ça passe par "les boyaux de la tête", ça crée des difficultés particulières. Et ça demande un lieu de vie adapté.
Le médical ne sait pas bien soigner l'origine. Il peut traiter les conséquences. Mais pour vous, le meilleur soin est de disposer d'un endroit calme et ceux qui aident devraient être capables de le faire, comme la SAMSAH ou Perce-Neige.
Vous ne pouvez pas trouver dans votre coin une assistante sociale (ou un) qui vous aiderait VRAIMENT ?

Par lianavan

Il y a 10 ans j'ai fait toutes les associations possibles, et assistante sociale, personne ne pouvait aider pour le logement, même les associations qui prétendaient le contraire dans leur brochure.

Par yapasdequoi

En 10 ans les choses changent.
Même si la crise du logement existe, il y a quand même des associations qui arrivent à certains résultats. Ce ne sont pas les brochures qui comptent, ce sont les bénévoles qui les animent.

Actuellement vos problèmes de voisinage vous empêchent de voir clair et d'entreprendre des démarches. Mais personne ne viendra vous chercher si vous ne les sollicitez pas.

J'ai proposé l'hôpital, le temps de prendre du recul et il y a des services sociaux même à l'hôpital. Il y a aussi des maisons de convalescence qui vous permettraient de souffler.

Par lianavan

Des nouvelles en bref :

- J'ai fait toutes les démarches possibles. Pas de logement trouvable, pas de garant, des revenus qu'on ne peut pas me prélever si je ne paye pas mon loyer (AAH) donc personne ne veut me louer le moindre placard de 10m².
- Après une trentaine de menaces de mort j'ai porté plainte, j'ai prévenu les 3 gérants du camping de cette plainte le plus neutrement possible par mail, le jour même ils sont allés voir ma mère pour lui dire qu'ils me jetaient du camping et qu'ils ne lisaient même plus mes mails. Ca arrive au moment où la voisine qui demandait à ses invités de me pousser à bout est partie et que ça redevenait vivable au niveau audio.
- J'ai été entendu hier par la gendarmerie pendant 3h, les menaces de mort ne sont pas une infraction car ça n'a eu lieu qu'à un seul moment (c'est donc pas répété), la gendarme n'a rien trouvé à reprocher au camping qui justifie une plainte et les nuisances sonore de la voisine n'ont pas été constatées par la police.

La police venait tout le temps, les allées sentent le cannabis frais, un mec bat sa soeur handicapée en toute impunité, je vais me retrouver à la rue et les autorités disent qu'il n'y a pas de matière. J'ai l'impression que c'est un cauchemar éveillé, non pire.

Après m'avoir assuré que je ne pourrais pas être jeté de force du camping (sans voie juridique), car même les squatteurs et ceux qui vivent sous les ponts ont cette sécurité là, la gendarme a eu un doute et m'a demandé qui possède le mobile-home. Ma mère étant propriétaire du mobile-home, la gendarme à cet instant ne savait plus si j'aurais ce répits. Donc à la fin de la trêve hivernale on va peut être pouvoir me sortir de force sans décision juridique ni huissier.

Par kang74

Bonjour

Donc rendez vous en urgence chez une assistante sociale, avec la plainte à votre rencontre, des éléments qui prouvent que vous allez être jeté dehors pour une demande de logement social en urgence .

Vous n'habitez pas un logement lambda, vous résidez dans un camping : les procédures d'expulsion sont réduites au minimum, le propriétaire du camping pouvant aussi demander à votre mère, propriétaire , de faire enlever ses MH pour les mettre ailleurs .

Par lianavan

Merci pour votre réponse.

Je n'ai pas de preuve de mon expulsion, ça a été dit oralement et le bail de ma mère a été renouvelé et pas le mien.

Ce n'est pas une "plainte à mon rencontre" mais ma plainte dont j'ai le récapitulatif par email.

Selon vous je n'ai donc que jusqu'à la fin de la trêve hivernale, d'accord.

Par kang74

Je n'ai jamais dit que vous avez jusqu'à la fin de la trêve hivernale car vous ne semblez pas être locataire , vous êtes hébergé par votre mère ... à qui on peut exiger de trouver un autre camping et cela même si ce bail a été reconduit . Il n'y a aucune protection particulière de prévu dans le contexte .

J'ai dit, au contraire, que vous devez aller en urgence chez une assistance sociale .

Et comme on vous l'a dit, de très nombreuses fois, sans qu'apparemment ce conseil fut suivi d'effet, vous avez tout interet à voir votre spécialiste qui vous suit, pour envisager une hospitalisation (le service social étant très efficient pour vous trouver une solution, rapide)en attendant .

Par lianavan

vous avez tout interet à voir votre spécialiste qui vous suit, pour envisager une hospitalisation (le service social étant très efficient pour vous trouver une solution, rapide)en attendant .

Pardon ? Je suis sain d'esprit.

Je suis dans une situation où j'ai vécu au jour le jour des situations hallucinantes d'injustice et où on me conseille de me faire hospitaliser, c'est vraiment incroyable, je suis dans un film.

Je suis à bout de nerfs, je vais faire une pause.

Par kang74

C'est vous, sur 4 pages de post qui avait déclaré avoir fait plusieurs TS suite à cette situation, être à bout, ne plus dormir, avoir BESOIN d'un lieu qui n'est bruyant, être handicapé, avoir voulu vous faire interner ...

Vous avez même dit, suite à nos conseils, aller voir un médecin pour faire valoir votre état de santé !

Par de là, oui, vous avez besoin de repos ... vous vous relirez à tête reposée .

Par Isadore

Bonjour,

Pardon ? Je suis sain d'esprit.

Rien à voir avec l'hospitalisation en psychiatrie. On peut être parfaitement sain d'esprit et faire une dépression, avoir subi un traumatisme, avoir été victime de violences, d'un accident grave...

Heureusement que les psychiatres ne traitent pas que les patients qui ne sont pas "sains d'esprit" sinon qui s'occuperait des personnes victimes de violences familiales, d'attentat, des parents qui perdent un enfant, des gens qui se font agresser... ?

Et au contraire, plein de gens avec des troubles psychiques n'ont jamais besoin d'être hospitalisés, parce qu'ils n'ont rien d'assez grave.

Évidemment c'est à vous de voir si votre état de santé est assez grave pour justifier une hospitalisation.

J'ai été entendu hier par la gendarmerie pendant 3h, les menaces de mort ne sont pas une infraction car ça n'a eu lieu qu'à un seul moment (c'est donc pas répété), la gendarme n'a rien trouvé à reprocher au camping qui justifie une plainte et les nuisances sonore de la voisine n'ont pas été constatées par la police.

Vous pouvez déposer plainte directement auprès du procureur de la République.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435[ur]

Vous ne pouvez être expulsé de votre domicile avant la fin de la trêve hivernale, mais si le bail est résilié, vous deviendrez occupant sans droit ni titre. N'étant pas entré illégalement dans les lieux, vous êtes protégé par la trêve.

Votre mère et vous seriez en revanche fautifs, et le fait d'être protégé par la trêve hivernale ne vous protégerait pas contre l'obligation de devoir indemniser le propriétaire. Plutôt que de tenter une expulsion, celui-ci pourrait tenter de réclamer une importante indemnisation, avec si besoin saisie de vos biens ou des revenus de votre mère.

Avez-vous d'autres ascendants que votre mère qui sont en vie ?

Par kang74

Isadore, il semblerait qu'une jurisprudence ait constaté que que la trêve des expulsions des habitants d'un habitat mobile (qu'ils peuvent déplacer donc) ne s'appliquent pas .

Par de là, le plus prudent est quand même le fait de solliciter les services sociaux en utilisant (ou pas) ses problèmes de santé pour avoir un logement adapté, de façon urgente .